



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 23 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1294 POUR LA
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES COMMÉMORATIONS DU
275^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MASCOUCHE**

2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 6 au 10 novembre 2023 inclusivement.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 15 novembre 2023.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@mascouche.ca